



# CONTRAT ENGAGEMENT

## Accueil de loisirs Jeunes – Fillière

L'accueil de loisirs jeunes de Fillière est ouvert à tous les adolescents âgés de 11 ans (sous condition de scolarisation au collège) à 17 ans, quel que soient son milieu social, ses origines, son lieu d'habitation, sans aucune discrimination.

L'accueil est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations, d'expressions et d'activités favorisant l'émergence de projets et le vivre ensemble.

Le fonctionnement de l'accueil des jeunes doit être organisé pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies, sous l'autorité et la responsabilité des animateurs.

Pour favoriser une vie de groupe sereine, l'accueil est régi par le règlement suivant, auquel chaque participant doit adhérer.

En participant à l'accueil de loisirs jeunes de Fillière, le jeune, .....  
s'engage à respecter les règles de base ci-dessous :

- ✓ Respect des autres (jeunes, adultes ...)
- ✓ Respect des locaux, du matériel et de l'environnement
- ✓ Participation aux tâches de la vie collective (rangement, nettoyage ...)
- ✓ Aucune violence (physique, verbale, morale ...)
- ✓ Respect des horaires (heures de rendez-vous ...)
- ✓ Respect de la réglementation française en vigueur (alcool, drogue ...)
- ✓ Le téléphone n'est pas utile et pas nécessaire. Son usage sera strictement réglementé. L'usage et l'utilisation des réseaux sociaux en sera de même.
- ✓ La mixité n'est pas autorisée dans les chambres et sanitaires (douches)

En inscrivant mon enfant à l'accueil de loisirs jeunes de Fillière, le responsable légal s'engage à :

- ✓ Sensibiliser et informer le jeune sur les règles citées ci-dessus
- ✓ Faire part de toutes informations/problématiques (comportement ...) à l'équipe de l'accueil
- ✓ Venir chercher le jeune dans les locaux à la fin des soirées et chaque jour si celui-ci n'est pas autorisé à partir seul

Fait le ..... à .....

NOM/PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL

.....

**SIGNATURE**

NOM/PRENOM DU JEUNE

.....

**SIGNATURE**